



Mairie de Présilly
Haute Savoie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUIN 2026

Membres en exercice :	15
Présents :	11
Absents :	4
Votants :	14
Pouvoir :	3

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Présilly, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
DUPERRET, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

Conseillers présents : N. DUPERRET, D. ROULLET, T. PORRET L. BOUDARD, F. DUFOND, S. VERTALLIER, A. LORMIER, N. LORENZON, E. DEZEQUE CALBRIX, O. BELIARD, A. VULLIET
Conseiller excusés : S. MACHIN donne pouvoir à A. LORMIER, B. PORRET donne pouvoir à T. PORRET, L. DUPAIN donne pouvoir à N. DUPERRET
Conseiller absents : D. MAXIT

Ordre du jour de la séance du conseil municipal :

- Arrêt du Procès-Verbal de la séance 12 mai 2026
 - 1- Nomination du secrétaire de séance
 - 2- Election des délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral pour les élections des sénateurs.

Vérification des présences :

M. le Maire procède à l'appel nominatif des membres du conseil. À l'issue de cet appel, il est constaté que S. MACHIN est absent et a donné pouvoir à A. LORMIER, B. PORRET est absent et a donné pouvoir à T. PORRET, L. DUPAIN est absent et a donné pouvoir à N. DUPERRET
Il est également constaté que Mme D. MAXIT est absente et n'a pas donné pouvoir.
Le nombre de conseillers en exercice participant à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice. Le quorum est atteint avec 11 présences.

1- ARRETE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques, aucune demande n'est faite. Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2026 est arrêté.

2- NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance et il est ensuite procédé au vote :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec :

14 votes 0 vote contre 0 abstention

Désigne D. ROULLET est nommée secrétaire de séance.

3- DELIBERATION N° 2026-69 ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-DCI-BCAR-2026-0217 indiquant le mode de scrutin et fixant le nombre de délégués et suppléants à désigner pour la commune de Présilly ;

Considérant que le nombre de délégués varie en fonction de la population de la commune et donc de l'effectif légal du conseil municipal. Il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants ;

Considérant que chaque liste de candidats doit respecter la parité en alternant les candidats de chaque sexe ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui représenteront la commune lors du scrutin sénatorial ;

Considérant que chaque liste de candidats doit respecter la parité en alternant les candidats de chaque sexe ;

Sont candidats la liste de Mme Anaïs Vulliet qui est la suivante :

Titulaires :

- Anaïs Vulliet
- Nicolas Duperret
- Dominique Rouillet

Suppléants :

- Stéphane Machin
- Eva Dezeque Calbrix
- Alexandre Lormier

Election des délégués :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents et représentés :	14
Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant	
Pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau :	0
Nombre de suffrage exprimés :	14

Le Maire proclame élus ainsi les délégués :

Titulaires :

- Anaïs Vulliet
- Nicolas Duperret
- Dominique Rouillet

Suppléants :

- Stéphane Machin
- Eva Dezeque Calbrix
- Alexandre Lormier

Aucun n'autre sujet n'est abordé,

La séance est clôturée à 18h30

Le Secrétaire de séance

D. ROULLET

Présilly, le

Le Maire

N. DUPERRET

